

ARTICLE

Commerce

Trade

Geneviève Dufour¹ et Valériane Thool²

¹ Professeure titulaire, Faculté de droit, Université d’Ottawa; titulaire de la Chaire de recherche en droit du commerce durable, responsable et inclusif, Canada, Ottawa et ² Coordonatrice de la Chaire de recherche en droit du commerce durable, responsable et inclusif à la Faculté de droit de l’Université d’Ottawa; chargée de cours à forfait, Faculté de droit, Université de Sherbrooke, Canada

Auteur à contacter: Geneviève Dufour; Email: genevieve.dufour@uottawa.ca

Bien qu’il soit tentant de s’attarder surtout sur les événements marquant la suite des élections américaines tant les deux derniers mois de l’année ont modifié le paradigme en ce qui concerne le droit du commerce international, cette chronique tentera de décrire et d’analyser l’année 2024 dans sa globalité. On pourrait ainsi diviser l’année en deux: l’avant et l’après 5 novembre 2024.

La première portion a été marquée par divers éléments s’affichant essentiellement dans la continuité de l’année précédente: une administration Biden poursuivant des politiques d’investissements massifs dans l’économie américaine, et une course tous azimuts des pays développés pour s’assurer un approvisionnement suffisant en minéraux critiques et pour créer des chaînes d’approvisionnement capables de maintenir une économie de plus en plus tournée vers la digitalisation et l’intelligence artificielle.¹ L’année a aussi été marquée par le prolongement de l’invasion de la Fédération de Russie en territoire ukrainien ainsi que par la poursuite de l’offensive israélienne dans la bande de Gaza.

Sur ce dernier point, le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu un avis consultatif d’importance susceptible d’affecter les relations commerciales

Les autrices tiennent à remercier monsieur Alouss Willy Doumbia, candidat au doctorat à la Faculté de droit de l’Université d’Ottawa et chercheur étudiant à la Chaire de recherche en droit du commerce durable, responsable et inclusif pour son aide inestimable dans la finalisation éditoriale de cette chronique.

¹ Bibliothèque du Parlement, “Chaîne d’approvisionnement en minéraux critiques: bâtir la résilience du Canada,” *Notes de la Colline* (22 avril 2024), en ligne: <notesdelacolline.ca/2024/04/22/chaine-dapprovisionnement-en-mineraux-critiques-batir-la-resilience-du-canada/>; Union européenne (UE), Règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020, [2024] JOUE L 1252/1, en ligne: <eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401252>.

du Canada et de ses entreprises. Dans l'avis consultatif des *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, la Cour a déterminé comment les États membres de l'Organisation des Nations Unies devaient agir dans le cadre de la situation concernant Israël et les territoires occupés. Particulièrement sur la question commerciale, les juges de la CIJ ont considéré que les États tiers au différend ne devaient pas "entretenir en ce qui concerne le Territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans ce territoire."² En plus, la Cour a considéré que les États tiers devaient agir de manière proactive et "prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé."³ Le 18 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution visant à appuyer l'avis de la CIJ.⁴ Cette dernière "demande à tous les États de s'acquitter de leurs obligations en droit international, dont celle de "prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite."⁵ Le Canada s'est abstenu de voter, arguant que la Résolution considère Israël comme le seul responsable de la situation en plus de ne pas exiger la fin du terrorisme. Enfin, le Canada s'est dit "préoccupé par le fait que cette Résolution contient un langage qui s'aligne sur le Boycott, désinvestissement et sanctions."⁶

La première partie de l'année 2024 a aussi connu un apogée de mesures économiques visant la transition écologique et la durabilité environnementale. Face à des annonces pour le moins inquiétantes, annonçant par exemple une diminution drastique du niveau de vie en cas d'inaction climatique,⁷ cette question a d'ailleurs occupé nombre d'organisations internationales.⁸ Partout, le paradigme était à l'utilisation du commerce comme moyen d'arriver à un monde plus juste, plus équitable

²Cour internationale de Justice, *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, avis consultatif du 19 juillet 2024, CIJ Recueil 2024 76 au para 278, en ligne: <www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-frc.pdf>.

³*Ibid.*

⁴Assemblée générale des Nations Unies, *Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de l'illicéité de la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé*, Doc ONU A/ES-10/L.31/Rev.1 (13 septembre 2024), en ligne: <docs.un.org/fr/A/ES-10/L.31/Rev.1>.

⁵*Ibid* au para 4.

⁶"Le Canada s'abstient de voter sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à un avis consultatif de la Cour internationale de Justice découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé," communiqué de presse (18 septembre 2024), en ligne: *Affaires mondiales Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/09/le-canada-sabstient-de-voter-sur-la-resolution-de-lassemblee-generale-des-nations-unies-relative-a-un-avis-consultatif-de-la-cour-internationale-de.html>.

⁷Cette étude annonce une diminution du pouvoir d'achat de 31 pour cent et à une contraction de l'économie de l'ordre de 12 pour cent par degré de réchauffement. Adrien Bilal & Diego R Käning, "The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global versus Local Temperature" (2024) NBER Working Paper No 32450 (révisé en novembre 2024), en ligne: <www.nber.org/papers/w32450>.

⁸À preuve, la collaboration entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation du coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale pour produire le rapport *Working Together for Better Climate Action Carbon Pricing, Policy Spillovers and Global Climate Goals*. OMC, *Working Together for Better Climate Action: Carbon Pricing, Policy Spillovers, and Global Climate Goals* (2024), en ligne: <www.wto.org/english/res_e/booksp_e/climate_action_e.pdf>.

et plus durable. L'élection présidentielle américaine du 5 novembre est venue chambouler considérablement cet état de fait.

La deuxième portion de l'année 2024 commence le 5 novembre 2024, jour des élections américaines qui se sont soldées par une victoire de Donald Trump à la présidence et du camp républicain à la Chambre des représentants et au Sénat. À partir de ce moment, les efforts déployés au cours de la première portion de l'année 2024 ont été relégués par plusieurs au rang de considérations moins pressantes. En effet, les résultats de cette élection avaient le potentiel de déstabiliser l'économie mondiale puisque le candidat Trump avait répété tout au long de sa campagne sa volonté d'user des tarifs douaniers pour rétablir les iniquités créées à l'endroit des États-Unis par les règles du commerce international. Il menaçait d'imposer des tarifs de 10 pour cent à l'égard de tout produit entrant sur le territoire américain. Durant la campagne électorale, ces déclarations étaient surtout vues comme une stratégie de négociation, une sorte de menace permettant au futur président d'obliger ses partenaires commerciaux à le suivre dans ses actions politiques étrangères. La Chine était dans le viseur du candidat. La menace de tarifs était donc perçue comme une manière d'imposer aux pays à agir aussi à l'encontre des pratiques chinoises. Cette vision des choses a été confirmée dans les jours suivant son élection lorsque Donald Trump, dans une déclaration incendiaire sur X, a menacé le Mexique et le Canada d'imposer des tarifs de 25 pour cent s'ils ne mettaient pas fin aux crises des opioïdes et migratoire. Encore une fois, le président désigné usait de l'arme commerciale — le tarif douanier — pour arriver à ses fins.

Cette déclaration demeurait néanmoins étonnante pour deux raisons. Premièrement, Donald Trump s'attaquait aux deux partenaires de choix des États-Unis, avec qui il avait lui-même conclu un accord de libre-échange durant son premier mandat. S'il est vrai qu'on avait perçu une volonté de mettre le Mexique au pas durant la campagne, le Canada n'avait pas fait l'objet d'une grande attention. Dès lors, rien ne laissait présager une telle attaque, aussi rapidement après les élections, sans qu'un événement quelconque ne puisse justifier ce revirement de situation. Deuxièmement, le président désigné recourait aux tarifs douaniers pour forcer deux pays à agir dans des domaines qui ne concernaient pas le commerce. La première administration Trump avait recouru aux tarifs douaniers pour réagir aux pratiques commerciales des autres pays ou pour rétablir une présumée balance commerciale négative.⁹ Le président Trump, lors de son premier mandat, luttait contre un présumé droit du commerce international "inéquitable et injuste" à l'égard des Américains. Le président désigné fait ici usage de l'arme commerciale pour forcer deux pays à lutter contre les opioïdes et la migration irrégulière.

La fin de l'année 2024 a aussi été marquée par l'arrivée de nouveaux visages aux États-Unis qui auront le potentiel de redéfinir les relations commerciales au cours des prochaines années. Le président désigné a en effet commencé à nommer les personnes qui occuperont les postes clés de son administration. Il a ainsi nommé Howard Lutnik au poste de secrétaire au Commerce. Connu du milieu des affaires, et popularisé pour ses élans de générosité à la suite des attentats du 11 septembre 2001, Lutnik est un amateur de tarifs douaniers et un fervent défenseur de la liberté

⁹Sur la rhétorique des déficits commerciaux de l'administration Trump, voir Geneviève Dufour et Delphine Ducasse, "La négociation des accords de libre-échange sous l'administration Trump: les principes de réciprocité et de multilatéralisme" (2017) 30:2 Revue québécoise de droit international 51 aux pp 53–58, en ligne: <www.erudit.org/fr/revues/rqdi/2017-v30-n2-rqdi04874/1064677ar.pdf>.

entrepreneuriale. De toute évidence, l'année 2025 risque d'être le théâtre d'une vague de déréglementation allant complètement à l'encontre de la tendance des dernières années. Peter Navarro, économiste de formation, ancien démocrate, agira quant à lui comme conseiller pour le commerce du futur président. Fervent défenseur d'une augmentation substantielle des droits de douane, on peut s'attendre à ce qu'il mène une bataille à finir avec la Chine. En effet, il est l'auteur de deux livres dans lesquels il dénonce les pratiques prédatrices de l'empire du Milieu.¹⁰ On craint aussi qu'il mette à mal le système commercial multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, il est l'un des auteurs du Projet 2025 et plus précisément d'un chapitre intitulé "The Case for Fair Trade" dans lequel il dénonce deux problèmes auxquels les États-Unis doivent s'attaquer: la Chine "communiste prédatrice" et le système commercial de l'OMC "injuste et non réciproque."¹¹

Au cours d'une année marquée par le prolongement de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, l'élargissement du conflit israélo-palestinien dans la région, notamment au Liban et en Iran, par une famine sans précédent au Soudan du Sud, une instabilité omniprésente en Haïti, une Chine résolument décidée à poursuivre ses velléités expansionnistes et à s'emparer de Taiwan, une montée des "mesures restrictives sur fond de politiques unilatérales"¹² et dans un monde de plus en plus secoué par les changements climatiques, l'arrivée de Donald Trump n'a rien d'apaisant. Si on ajoute un gouvernement libéral de Justin Trudeau extrêmement fragilisé, spécialement par des dissensions internes appelant à son départ et à la fracassante démission de Chrystia Freeland le jour même de la lecture de l'énoncé économique, la fin de l'année 2024 est un signe de grands bouleversements, certainement pour le Canada, et fort probablement pour le modèle que nous avons connu dans les dernières décennies.

Dans cette chronique 2024, nous proposons une analyse des évolutions majeures du commerce international affectant le Canada. Celle-ci couvre les échanges commerciaux canadiens tant bilatéraux que plurilatéraux, examine les litiges commerciaux liés aux accords de libre-échange (ALE) impliquant le pays, et se termine par un aperçu des derniers développements à l'OMC, en abordant à la fois les négociations et le règlement des différends.

1. Le commerce canadien aux plans bilatéral et plurilatéral

Jusqu'aux élections américaines, la relation avec les États-Unis s'inscrivait dans la continuité de l'année précédente. Toutefois, un tournant majeur est survenu après les élections. Du côté des relations avec l'Amérique latine, on note que les relations avec

¹⁰Peter Navarro, *The Coming China Wars* (Londres: FT Press, 2006); Peter Navarro, *Death by China* (2011). Dans ce dernier ouvrage, Peter Navarro invente un expert fictif de la Chine, Ron Vara (anagramme de "Navarro").

¹¹Peter Navarro, "Chapter 26: Bringing the Supply Chain Home" dans Paul Dans et Steven Groves, dir, *Mandate for Leadership: The Conservative Promise* (Washington, DC: Heritage Foundation, 2023) à la p 765, en ligne: <static.heritage.org/project2025/2025_MandateForLeadership_FULL.pdf>.

¹²OMC, "Un rapport montre une recrudescence des mesures restrictives pour le commerce au sein du G-20 sur fond de multiplication des politiques unilatérales," communiqué de presse (13 novembre 2024), en ligne: <www.wto.org/french/news_f/news24_f/trdev_13nov24_f.htm>; OMC, "Un rapport de l'OMC montre une augmentation des restrictions commerciales sur fond de politiques unilatérales," communiqué de presse (11 décembre 2024), en ligne: <www.wto.org/french/news_f/news24_f/trdev_11dec24_f.htm>.

le Mercosur sont au point mort, mais les négociations avec l'Équateur ont mené à un accord entre les parties. Concernant les relations avec l'Europe, les situations varient: les négociations avec le Royaume-Uni se sont arrêtées, l'accord entre l'Union européenne (UE) et le Canada continue de s'appliquer de manière provisoire et l'accord modernisé avec l'Ukraine est entré en vigueur. Finalement, en Asie, les relations avec la Chine continuent de se dégrader, les relations économiques avec l'Inde sont stables en dépit d'une escalade de tensions diplomatiques avec le Canada, les négociations avec l'Association des nations de l'Asie de Sud-est (ANASE) se sont poursuivies et les négociations avec l'Indonésie se sont conclues en 2024.

A. États-Unis

La première partie de l'année s'est déroulée de manière relativement apaisée. Cela dit, des différends ont continué à perdurer entre le Canada et les États-Unis, notamment relativement au bois d'œuvre, aux produits laitiers ou concernant la discrimination opérée par l'*Inflation Reduction Act*.

Ensuite, lorsque le spectre d'une réélection de Donald Trump est apparu, le Canada a tenté de se rapprocher des politiques des États-Unis de manière à se positionner comme un voisin inoffensif et collaboratif. Après tout, durant sa campagne électorale, Donald Trump n'avait à peu près pas parlé du Canada et n'avait pas identifié d'enjeu particulier avec son voisin du Nord. La stratégie visant à permettre au Canada de demeurer sous le radar américain pouvait donc se justifier. C'est dans cette veine que le Canada a adopté une série de mesures imposant des surtaxes douanières illicites¹³ dans le domaine des voitures électriques chinoises, de l'acier et de l'aluminium.¹⁴ Peu après les élections américaines, le Canada a aussi signifié expressément au Mexique sa désapprobation à l'égard de l'augmentation considérable d'importations de produits chinois sur son territoire, le menaçant dans la foulée de la possibilité de l'exclure de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACÉUM).¹⁵

Contre toute attente, malgré l'attitude canadienne d'ouverture affichant une volonté claire de collaborer, Donald Trump s'en est rapidement pris au Canada. En effet, dès le 27 novembre 2024, il a menacé d'imposer des droits de douane à ses trois principaux partenaires économiques: le Canada, le Mexique et la Chine.¹⁶ Aussi, lors d'un repas avec Justin Trudeau à Mar-a-lago, Donald Trump a suggéré que le

¹³Bernard Colas, "Une surtaxe sur des produits chinois ébranle notre tradition de respect des règles du commerce," *Blogue du CORIM* (18 novembre 2024), en ligne : <blogue.corim.qc.ca/surtaxe-canada-chine/>.

¹⁴Directeur parlementaire du budget, *Surtaxe canadienne sur les véhicules électriques, l'acier et l'aluminium produits en Chine* (Ottawa: DPB, 5 décembre 2024), en ligne: <www.pbo-dpb.ca/fr/publications/LEG-2425-012-S--canada-surtax-chinese-made-electric-vehicles-steel-aluminum--surtaxe-canadienne-vehicules-electriques-acier-aluminium-produits-chine>.

¹⁵Protocole visant à remplacer l'*Accord de libre-échange nord-américain* par l'*Accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique*, 10 décembre 2019, Can TS 2020 N° 5 (entered into force 1 July 2020) [ACÉUM]. "Le Canada a-t-il largué le Mexique trop vite?" *La Presse* (27 novembre 2024), en ligne: <www.lapresse.ca/affaires/2024-11-27/menaces-de-tarifs-douaniers/le-canada-a-t-il-largue-le-mexique-trop-vite.php>; "Le Canada pourrait-il abandonner le Mexique lors de la révision du libre-échange," *Radio-Canada Zone économie* (20 novembre 2024), en ligne: <ici.radio-canada.ca/tele/zone-economie/site/episodes/2024/11/20/le-canada-pourrait-il-abandonner-le-mexique-lors-de-la-revision-du-libre-echange>.

¹⁶"Donald Trump menace d'imposer de nouveaux tarifs douaniers au Canada," *L'actualité* (27 novembre 2024), en ligne: <lactualite.com/actualites/donald-trump-menace-d'imposer-de-nouveaux-tarifs-douaniers-au-canada/>.

Canada devienne le cinquante et unième État des Etats-Unis.¹⁷ Le président a ensuite publié une photo de lui se tenant sur une montagne censée représenter les Rocheuses affichant un drapeau canadien.¹⁸ Simple boutade ou premier pas vers une ouverture de la fenêtre d'Overton? L'année 2025 nous le dira, mais de toute évidence, le Canada affrontera une tempête à plusieurs niveaux.

B. Amérique latine

Les négociations pour un accord entre le Canada et l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou) n'ont pas évolué en 2024. Quant aux négociations entre le Canada et le Mercosur pour un accord de libre-échange, elles n'ont pas évolué en raison de turbulences régionales dans le bloc du Sud, alors que celles entre le Canada et l'Équateur ont avancé.

i. Négociation d'un accord de libre-échange avec le Mercosur

Les négociations d'un accord de libre-échange entre le Canada et le Mercosur ("Marché commun du sud") sont restées au même point depuis 2022. Le Mercosur, composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay connaît des tensions depuis quelques années, qui ont démarré avec le blocage par le président argentin, M. Alberto Fernández, des négociations du Mercosur avec des pays tiers. Depuis 2023 et l'élection du président argentin Javier Milei, les relations commerciales du Sud ont été chamboulées. Ce dernier avait émis l'idée d'une sortie de l'Argentine du Mercosur pendant sa campagne¹⁹ et a depuis déclaré à plusieurs reprises s'opposer à la régulation des échanges économiques.²⁰ En juillet 2024, il a manqué la rencontre des chefs d'État du Mercosur,²¹ envoyant un message fort à ses homologues. Autre signe du désaveu de Milei, ce dernier a réduit drastiquement les indemnités des parlementaires argentins au Parlasur,²² le Parlement du Mercosur. Une motion a été déposée par le parlementaire brésilien Celso Russomanno pour tenter d'empêcher le président argentin de poursuivre dans cette direction, déclarant pour sa part: "Sans les parlementaires argentins, notre Parlement régional est empêché de remplir ses

¹⁷“Le Canada, 51e État américain? Une nouvelle boutade de Donald Trump,” *Radio-Canada* (3 décembre 2024), en ligne: <ici.radio-canada.ca/nouvelle/2124085/canada-51eme-etats-unis-boutade-trump>.

¹⁸Donald J Trump, “Oh Canada!,” *Instagram* (7 novembre 2024), en ligne: <www.instagram.com/realdonaldtrump/p/DD1aWssBLiA/>.

¹⁹Max Klaver, “What Milei Means for Mercosur,” *Foreign Policy* (18 décembre 2023), en ligne: <foreignpolicy.com/2023/12/18/milei-mercousur-argentina-economy-trade/>.

²⁰Nina Negron, “Le président Milei annonce une régulation massive de l'économie en Argentine,” *Agence France-Presse* (19 décembre 2023), en ligne: <www.ledevoir.com/monde/ameriques/804199/president-milei-annonce-deregulation-massive-economie-argentine>.

²¹Nayara Batschake, “With Argentina's President Skipping Mercosur, the Future of the Trade Alliance Looks Doubtful,” *AP News* (7 juillet 2024), en ligne: <apnews.com/article/mercousur-bolivia-argentina-lula-milei-paraguay-economy-9ff9dcd7a794de0b4cbea7d60e050302>; Charles Pellegrin et Eliza Herbert, “Milei's Absence from Mercosur Presidential Summit Sows Doubt About Bloc's Future,” *France 24* (7 juillet 2024), en ligne: <www.france24.com/en/tv-shows/business/20240709-milei-s-absence-from-mercousur-presidential-summit-sows-doubt-about-bloc-s-future>.

²²Pablo Dipierri, “Milei recorta los viáticos a los legisladores y el Parlasur podría dejar de funcionar,” *La Política Online* (24 septembre 2024), en ligne: <www.lapoliticaonline.com/politica/un-decreto-de-milei-entorpece-el-pago-de-viaticos-a-los-legisladores-argentinos-y-podria-caer-el-parlasur/>.

tâches et d'exercer sa mission en tant qu'organe législatif le plus important de l'Union.”²³ Le 6 décembre 2024, Milei a pris la présidence tournante du Mercosur,²⁴ ne présageant rien de positif pour le commerce international eu égard à ses déclarations précédentes. Dans son discours, il a déclaré que “le Mercosur est devenu une prison”²⁵ et qu'il faudrait “plus de liberté dans le commerce extérieur.”²⁶ De telles déclarations ne sont visiblement pas de bon augure pour les relations commerciales du Mercosur avec le Canada. En revanche, là où les négociations étaient ralenties en 2023 entre le Mercosur et l'UE, un accord politique entre les deux parties a été signé le 6 décembre 2024.²⁷ Le futur d'un accord entre le Canada et le Mercosur demeure ainsi incertain.

ii. Négociations d'un accord de libre-échange avec l'Équateur

Des négociations entre le Canada et l'Équateur se poursuivent depuis novembre 2022. Mary Ng, ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique, et le ministre équatorien de la Production, du Commerce extérieur, de l'Investissement et des Pêches, avaient annoncé le lancement de discussions exploratoires en vue d'un possible accord de libre-échange.²⁸ Après avoir consulté les Canadiens en 2023 sur un potentiel accord avec l'Équateur,²⁹ un avis d'intention a été déposé à la Chambre des communes afin de démarrer les négociations.³⁰ Le 1^{er} février 2024, la ministre Ng a rencontré son homologue équatorienne, pour une toute première rencontre bilatérale et ont notamment discuté de négociations sur un accord.³¹ Le 19 mars 2024, la ministre Ng a déposé à la Chambre des Communes les “Objectifs du Canada pour les

²³*Ibid.*

²⁴“Milei Takes over Mercosur's Rotating Presidency,” *Mercopress* (6 décembre 2024), en ligne: <en.mercopress.com/2024/12/06/milei-takes-over-mercrosur-s-rotating-presidency>.

²⁵“Milei: Mercosur Has ‘Ended Up Becoming a Prison’ for Members,” *Buenos Aires Times* (6 décembre 2024), en ligne: <www.batimes.com.ar/news/latin-america/milei-mercrosur-has-ended-up-becoming-a-prison-for-members.phtml>.

²⁶*Ibid.*

²⁷“EU and Mercosur Reach Political Agreement on Groundbreaking Partnership,” *Communiqué de presse* (5 décembre 2024), en ligne: *Commission européenne* <ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_24_6244>.

²⁸“Déclaration conjointe sur le lancement de discussions exploratoires en vue de la conclusion d'un possible accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur” (24 novembre 2022), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ecuador-fta-ale-equateur/2022-11-23-statement-declaration.aspx?lang=fra>.

²⁹“La ministre Ng lance des consultations publiques sur les négociations commerciales avec l'Équateur,” *communiqué de presse* (6 janvier 2023), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/01/la-ministre-ng-lance-des-consultations-publiques-sur-les-negociations-commerciales-avec-lequateur.html>.

³⁰“Avis d'intention d'entamer des négociations en vue d'un Accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur” (13 décembre 2023), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ecuador-fta-ale-equateur/notice-of-intent-avis-intention.aspx?lang=fra>.

³¹“La ministre Ng rencontre la ministre équatorienne de la Production, du Commerce extérieur, des Investissements et de la Pêche, Sonsoles García” (1^{er} février 2024), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/02/la-ministre-ng-rencontre-la-ministre-equatorienne-de-la-production-du-commerce-exterieur-des-investissements-et-de-la-peche-sonsoles-garcia.html>.

négociations d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur.”³² Ces objectifs indiquent essentiellement la position du Canada au sujet des éléments à intégrer au potentiel accord de libre-échange, portant notamment sur le commerce de marchandises, la facilitation des échanges, en matière de travail et d'environnement, et ainsi de suite.³³ Ces objectifs avaient pour principal but de faciliter les négociations à venir en 2024, alors que plusieurs groupes et personnalités autochtones exprimaient leur opposition à l'accord, craignant que ce dernier ne fasse qu'augmenter les activités minières canadiennes en Équateur et causent des dommages à l'environnement et à la santé des populations autochtones.³⁴

C. Europe

Les négociations de l'*Accord de libre-échange Canada-Royaume-Uni* ont été suspendues au début de l'année 2024. L'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne* (AECG), quant à lui, a subi une menace majeure par le vote du Sénat français refusant sa ratification.³⁵ Enfin, l'*Accord de libre-échange entre l'Ukraine et le Canada* est entré en vigueur en 2024.

i. Accord de libre-échange Canada-Royaume-Uni

Depuis mars 2022, le Canada négocie avec le Royaume-Uni en vue de conclure un accord de libre-échange, le Royaume-Uni étant le troisième partenaire commercial du Canada après les États-Unis et la Chine. Pourtant, le Royaume-Uni a annoncé la suspension officielle des négociations pour cet ALE le 25 janvier 2024.³⁶ Deux principaux points d'achoppement entre les États sont à l'origine de cet arrêt des négociations. D'abord, le Royaume-Uni jouissait depuis sa sortie de l'UE d'accès aux quantités de fromage réservées à l'UE, et ce, pour une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2023.³⁷ En conséquence, au 1^{er} janvier 2024, le Royaume-Uni a vu une diminution du quota de fromage au quota de réserve hors Union européenne

³²“Objectifs du Canada pour les négociations d'un accord de libre-échange avec l'Équateur” (19 mars 2024), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ecuador-fta-ale-equateur/objectives-negotiations-objectifs-negociations.aspx?lang=fra>.

³³*Ibid.*

³⁴Janice Dickson, “Indigenous Women from Ecuador Urge Ottawa to Halt Free-Trade Agreement, Raise Objection Overmining,” *Globe and Mail* (4 octobre 2024), en ligne: <www.theglobeandmail.com/world/article-indigenous-women-from-ecuador-urge-ottawa-to-halt-free-trade-agreement/>.

³⁵*Accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part*, 30 octobre 2016 (application provisoire: 21 septembre 2017), en ligne: <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/text-texete/toc-tdm.aspx?lang=fra> [AECG].

³⁶Dylan Robertson, “Le Royaume-Uni prend une pause,” *La Presse* (25 janvier 2024), en ligne: <www.lapresse.ca/affaires/economie/2024-01-25/negociations-commerciales-avec-le-canada/le-royaume-un prend-une-pause.php>; Janyce McGregor et John Paul Tasker, “U.K. Walks Away from Trade Talks with Canada,” *CBC* (25 janvier 2024), en ligne: <www.cbc.ca/news/politics/canada-uk-trade-cheese-1.7094817>.

³⁷“CT de l'OMC pour le fromage — Accès transitoire du Royaume-Uni à la réserve de l'Union européenne,” lettre de John F.G. Hannaford, sous-ministre du Commerce international (9 décembre 2020), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cuktca-accru/cheese_letter-letter_fromage.aspx?lang=fra>.

de l'OMC. Ce faisant, toute importation excédant ce quota a été assujettie à des droits de douane jusqu'à 245,5 pour cent.³⁸ En plus des produits de fromage, les États sont en désaccord sur les exportations canadiennes de bœuf et de porc. En effet, le Royaume-Uni interdit l'importation du bœuf et du porc traités aux hormones sur son territoire. Cette interdiction crée de nombreuses frustrations chez les producteurs canadiens, alors que le gouvernement canadien a longtemps tenté de faire lever cette restriction.³⁹ L'avenir reste donc incertain concernant la relance des négociations entre les partenaires.

ii. Accord économique et commercial global (Canada-UE)

Le 21 mars 2024, contre toute attente,⁴⁰ le Sénat français a rejeté la ratification de l'AECG entre le Canada et l'UE, soulevant des interrogations sur l'avenir de cet accord. On se rappelle que l'AECG est en vigueur de manière provisoire depuis septembre 2017, avec environ 95 pour cent de ses dispositions appliquées en attendant la ratification par tous les parlements des États membres de l'UE. Les 5 pour cent restants concernent les investissements et le règlement des différends, des domaines partagés entre l'UE et ses États membres. À ce jour, dix-sept États membres ont ratifié l'accord,⁴¹ tandis que dix ne l'ont pas encore fait,⁴² dont la France.

Cette décision du Sénat français a aussitôt été prise en sérieux. En effet, si un État membre de l'UE notifie son incapacité à ratifier l'AECG, l'application provisoire pourrait être remise en question. Cette conclusion découle d'une Déclaration du Conseil européen adoptée le 27 octobre 2016 précisant que “[s]i la ratification de l'AECG échoue de façon définitive [...] à la suite de l'aboutissement d'un autre processus constitutionnel et d'une notification officielle par le gouvernement de l'État concerné, l'application provisoire devra être et sera dénoncée.” Toutefois, cette Déclaration ajoute que “[l]es dispositions nécessaires seront prises conformément aux procédures de l'UE.” Une solution résiderait donc dans l'adoption par les instances de l'UE d'une décision relative aux 95 pour cent de l'Accord relevant de la compétence exclusive de l'UE: “Dans ce cas, les portions relevant uniquement des compétences supranationales pourront continuer à s'appliquer à moins que 15 pays de l'Union, représentant 65 % de la population, votent à son encontre.”⁴³

L'année 2024 s'est finalement terminée sans que le vote du Sénat français n'ait d'impact puisque l'Assemblée nationale française n'a pas été saisie de la question. En effet, le gouvernement français n'a pas mis cette question à l'ordre du jour. Advenant le fait que l'Assemblée nationale rejette l'AECG en 2025, encore faudra-t-il que le Président de la République française décide de notifier ce rejet aux instances

³⁸Paul Seddon et Kate Whannel, “UK Halts Trade Negotiations with Canada over Hormones in Beef Ban,” *BBC News* (26 janvier 2024), en ligne: <www.bbc.com/news/uk-politics-68098177>.

³⁹Harrison Jones et Tom Espiner, “UK-Canada Trade Rift: What It Means for Cheese, Beef and Cars,” *BBC News* (27 janvier 2024), en ligne: <www.bbc.com/news/business-68107263>.

⁴⁰Assemblée nationale (France), “Analyse du scrutin n° 2059” (23 juillet 2019), en ligne: <www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/scrutins/2059>.

⁴¹Il s'agit des pays suivants: Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suède

⁴²Ces pays n'ont pas encore ratifié l'AECG: Belgique, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne et Slovénie.

⁴³Geneviève Dufour et Patrick Leblond, “L'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne n'est pas en danger,” *Blogue du CORIM* (22 avril 2024), en ligne: <blogue.corim.qc.ca/aecg-danger/>.

européennes. Sans cette notification officielle, le refus de notification n'a pas d'effet et l'Accord demeure provisoire.⁴⁴

iii. L'Accord entre l'Ukraine et le Canada modernisé

L'Accord de libre-échange Canada-Ukraine modernisé est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024,⁴⁵ après que la Chambre des communes a voté en faveur du projet de *Loi C-57 portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine de 2023*.⁴⁶ La ministre Ng et le premier ministre Shmyhal ont souligné que l'Accord "stimuler[ait] le commerce, en renforçant la coopération économique et en soutenant la réforme financière de l'Ukraine et ses efforts de reconstruction."⁴⁷

D. Afrique, Asie et Océanie

Les relations entre le Canada et la Chine ont pris un nouveau tournant avec l'enquête sur l'ingérence étrangère et ont continué à se détériorer. Les relations entre le Canada et l'Inde sur le plan commercial sont plutôt stables, malgré des tensions diplomatiques significatives. Pendant ce temps-là, les négociations avec l'ANASE vont bon train alors que celles avec l'Indonésie ont été conclues à la fin de l'année 2024.

i. Relations du Canada avec la Chine

L'année 2024 a donné lieu à la tenue d'une Commission d'enquête sur l'ingérence étrangère dont le mandat visait précisément à mettre en lumière le rôle qu'avait pu jouer notamment la Chine dans le processus électoral canadien de 2019 et de 2021. Conformément à sa vision pragmatique de la diplomatie, la ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly, a envoyé un haut diplomate en Chine en avril 2024 afin de renouer les relations bilatérales. Quelques mois plus tard, elle se rendait elle-même pour rencontrer son homologue chinois. Néanmoins, les relations avec la Chine ont continué à se détériorer à la suite de l'imposition par le Canada de plusieurs mesures de surtaxes douanières. Ainsi, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024 une surtaxe de 100 pour cent sur les véhicules électriques chinois, le 22 octobre 2024 une surtaxe de 25 pour cent sur les importations de produits d'acier et d'aluminium fabriqués en Chine. Le Canada a donc décidé de suivre la manière de faire des Américains plutôt que celle des Européens. On se rappelle que les premiers ont imposé une surtaxe douanière de 100 pour cent à l'égard des véhicules électriques et des cellules photovoltaïques en provenance de Chine le 3 juillet 2024 alors que les seconds ont plutôt privilégié la tenue d'une enquête, qui les

⁴⁴Le parlement chypriote a rejeté la ratification de l'AECG le 31 juillet 2020, mais cette décision n'a pas été notifiée officiellement au Conseil européen et à la Commission de l'Union européenne. Dès lors, l'application provisoire n'a pas été remise en cause.

⁴⁵Gouvernement du Canada, "Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine modernisé," communiqué de presse (1^{er} juillet 2024), en ligne: <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/07/entree-en-vigueur-de-l'accord-de-libre-échange-canada-ukraine-modernise.html>.

⁴⁶Projet de loi C-57, *Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine de 2023*, 1^{re} sess., 44^e légis., adopté par la Chambre des communes le 6 février 2024, en ligne: <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-57>.

⁴⁷La ministre Ng s'est rendue en Ukraine avant l'entrée en vigueur de l'accord commercial modernisé," communiqué de presse (28 juin 2024), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/06/la-ministre-ng-s'est-rendue-en-ukraine-avant-l'entrée-en-vigueur-de-l'accord-commercial-modernisé.html>.

ont menés à imposer des droits compensateurs conformément à la procédure prévue par l'*Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (ASMC)* de l'OMC le 29 octobre 2024.⁴⁸ Rapidement après l'annonce de ces mesures, la Chine a entamé un processus de règlement des différends à l'encontre du Canada.⁴⁹

ii. Pourparlers avec l'Inde

À la suite de l'assassinat d'un citoyen canadien sikh à Vancouver en 2023 et à la découverte d'activités d'ingérence indienne sur le territoire canadien,⁵⁰ les relations avec l'Inde se sont envenimées. Malgré ces tensions, le Canada a maintenu des relations commerciales avec l'Inde, conformément à sa posture pragmatique.⁵¹ En effet, entre octobre 2023 et mars 2024, les exportations de produits canadiens à destination de l'Inde ont augmenté de 16 pour cent. Les importations de produits indiens ont aussi augmenté.⁵² L'Inde demeure très active dans la négociation de nouveaux accords de libre-échange, notamment avec le Royaume-Uni, l'UE et les quatre pays de l'Association européenne de libre-échange (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande).⁵³ Compte tenu de la déstabilisation anticipée par le retour de Donald Trump, le Canada a évidemment tout intérêt à diversifier ses partenariats. L'Inde apparaît comme un incontournable en la matière.

iii. Accord de libre-échange avec l'ANASE

Le Canada et l'ANASE ont continué en 2024 leurs négociations pour un ALE. L'Association est composée des onze États suivants: Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Les partenaires ont tenu plusieurs cycles de négociations, dont le dernier a eu lieu en février et mars 2024.⁵⁴ Ils ont déclaré vouloir parvenir à un accord en 2025.⁵⁵

⁴⁸OMC, *Union européenne — Droits compensateurs provisoires sur les nouveaux véhicules électriques à batterie en provenance de Chine*, Demande de consultations par la Chine, WTO Doc WT/DS626/1 (9 août 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/DS/626-1C1.pdf&Open=True>; *Accord sur les subventions et les mesures compensatoires*, 15 avril 1994, 1869 RTNU 14 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

⁴⁹OMC, *Canada — Mesures visant certains produits d'origine chinoise*, Demande de consultations présentée par la Chine, WTO Doc WT/DS627/1 (11 septembre 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/DS/627-1.pdf&Open=True>.

⁵⁰“Ottawa accuse l'Inde d'être impliquée dans l'assassinat d'un leader sikh au Canada,” *Radio-Canada* (18 septembre 2023), en ligne: <ici.radio-canada.ca/nouvelles/2112219/ottawa-inde-leader-sikh-enquete>.

⁵¹“Discours de la ministre Joly sur la diplomatie canadienne au milieu de l'incertitude géopolitique” (1^{er} novembre 2023), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/11/discours-de-la-ministre-joly-sur-la-diplomatique-canadienne-au-milieu-de-lincertitude-geo-politique.html>.

⁵²Shruti Jhunjhunwala, “Malgré les tensions diplomatiques, les relations commerciales Canada-Inde demeurent inchangées,” *Fondation Asie Pacifique du Canada* (17 juin 2024), en ligne: <www.asiapacific.ca/fr/publication/despite-diplomatic-strains-canada-and-india-conduct-business>.

⁵³*Ibid.*

⁵⁴“La ministre Ng s'entretient avec le ministre du Commerce international et de l'Industrie de la Malaisie,” *Compte rendu* (21 février 2024), en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/02/la-ministre-ng-sentretient-avec-le-ministre-du-commerce-international-et-de-lindustrie-de-malaisie.html>.

⁵⁵“Accord de libre-échange entre le Canada et l'ANASE,” en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/asean-anase/fta-ale/negotiations-negociations.aspx?lang=fra>.

iv. Vers un accord de libre-échange avec l'Indonésie

Lors du dévoilement de sa Stratégie pour l'Indo-Pacifique, le Canada s'est engagé à négocier et mettre en œuvre un *Accord de partenariat économique global avec l'Indonésie (APEG)*.⁵⁶ En effet, le Canada a clairement indiqué souhaiter diversifier ses exportations et l'accès au libre-échange.⁵⁷ L'Indonésie est maintenant le 22^e partenaire commercial du Canada en ce qui a trait aux marchandises et la plus grande économie de l'Asie du Sud-Est, ce qui en fait un partenaire de choix.⁵⁸ À ce titre, quatre rencontres ont eu lieu entre les partenaires en 2024 pour parvenir à un accord.⁵⁹ Dans le cadre de ces négociations, la ministre Ng a signé deux protocoles d'entente avec l'Indonésie; le premier portant sur la coopération dans le domaine des minéraux critiques et le second sur l'établissement d'un dialogue bilatéral sur les questions sanitaires et phytosanitaires.⁶⁰ Le 15 novembre 2024, le premier ministre Trudeau a rencontré le Président de l'Indonésie Prabowo Subianto. Ils ont conjointement déclaré saluer les négociations de fond en vue d'un *APEG* entre les deux États.⁶¹ Les négociations ont été conclues le 2 décembre 2024. La ministre Ng et Budi Santoso, ministre indonésien du Commerce, se sont engagés à signer l'*APEG* en 2025.⁶² L'accord devrait entrer en vigueur en 2026.⁶³

2. Contentieux commerciaux découlant des accords de libre-échange impliquant le Canada

Deux affaires retiennent notre attention cette année. La première a donné lieu à une décision rendue dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'ACÉUM à propos de mesures adoptées par le Mexique à l'égard du maïs génétiquement modifié. La seconde concerne la taxe canadienne sur les services numériques qui a fait l'objet d'une demande de consultation de la part des États-Unis au regard de l'ACÉUM.

⁵⁶“La Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique,” en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/transparency-transparence/indo-pacific-indo-pacifique/index.aspx?lang=fra>.

⁵⁷*Ibid.*

⁵⁸“Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie” (16 novembre 2024), en ligne: Premier ministre du Canada <www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/notes-dinformation/2024/11/16/accord-de-partenariat-economique-global-entre-canada-et>.

⁵⁹“Accord de partenariat économique global (APEG) entre le Canada et l'Indonésie: Renseignements généraux,” en ligne: *Gouvernement du Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/indonesia-indonesia/cepa-apeg/background-contexte.aspx?lang=fra> [“APEG: Renseignements généraux”].

⁶⁰“La ministre Ng renforce les relations commerciales avec l'Indonésie pendant la mission commerciale d'Équipe Canada,” communiqué de presse (4 décembre 2024), en ligne: <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2024/12/la-ministre-ng-renforce-les-relations-commerciales-avec-lindonesie-pendant-la-mission-commerciale-dequipe-canada.html>.

⁶¹“APEG: Renseignements généraux,” *supra* note 59.

⁶²*Ibid.*

⁶³Fanny Zhang, “Canada, Indonesia Sign Key Trade Agreement,” *ICIS* (3 décembre 2024), en ligne: <www.icis.com/explore/resources/news/2024/12/03/11056533/canada-indonesia-sign-key-trade-agreement/>; Dewi Kurniawati, “Indonesia, Canada Sign Comprehensive Economic Partnership,” *Reuters* (2 décembre 2024), en ligne: <www.reuters.com/world/indonesia-canada-sign-comprehensive-economic-partnership-2024-12-02>.

A. ACÉUM: Mesures mexicaines concernant le maïs génétiquement modifié

Dans le cadre de notre chronique de 2023, nous faisions état d'un décret présidentiel mexicain interdisant l'importation de tortillas et de pâtes contenant du maïs génétiquement modifié. Nous expliquions que les États-Unis avaient saisi le mécanisme de règlement des différends de l'ACÉUM au titre des chapitres 2 (traitement national et accès aux marchés) et 9 (mesure SPS), alléguant que la décision mexicaine était dépourvue de fondement scientifique.⁶⁴ Le Canada avait alors demandé à agir à titre de partie tierce.⁶⁵

La décision a finalement été rendue le 20 décembre 2024, après des semaines de retard par rapport au calendrier annoncé.⁶⁶ La mesure mexicaine a été jugée non conforme aux dispositions de l'ACÉUM relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le panel a considéré que la mesure n'est pas basée sur une norme internationale pertinente ou sur une évaluation d'un risque pour la santé humaine ou animale, ou pour la préservation des végétaux (article 9.6.3); le Mexique n'a pas conduit une évaluation scientifique des risques prenant en compte les normes, directives et recommandations internationales pertinentes des organisations internationales pertinentes (article 9.6.8); le Mexique n'a pas procédé à une évaluation ou à une gestion des risques en ce qui concerne les mesures, d'une manière documentée et en donnant aux autres parties à l'ACÉUM la possibilité de faire des commentaires; la mesure n'a pas été fondée sur des principes scientifiques pertinents (article 9.6.6(b)); la mesure n'a pas été appliquée uniquement dans la mesure nécessaire pour protéger un risque (art. 9.6.6(a)); le Mexique n'a pas choisi la mesure SPS la moins restrictive pour atteindre le niveau de protection approprié (article 9.6.10); et le Mexique a adopté ou maintenu une interdiction ou une restriction à l'importation d'un bien d'une autre partie (article 2.11).⁶⁷

Enfin, le groupe spécial a considéré que les mesures ne pouvaient être justifiées au regard des exceptions de moralité publique et de protection des ressources naturelles au titre de l'article XXa) et XXg) de l'*Accord général sur les tarif douaniers et le commerce* (GATT), et ne pouvaient donc pas être justifiées au regard de l'article 32.1.1 de l'ACÉUM.⁶⁸ Il a enfin considéré que la mesure ne pouvait être justifiée au nom de l'exception relative aux droits des peuples autochtones (article 32.5).

Cette décision n'est pas étonnante dans la mesure où le panel était présidé par Christian Haberli (membre sélectionné par les États-Unis) qui, à l'époque, avait fait

⁶⁴Office of the United States Trade Representative, "United States Establishes USMCA Dispute Panel on Mexico's Agricultural Biotechnology Measures" (17 août 2023), en ligne: <ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2023/august/united-states-establishes-usmca-dispute-panel-mexicos-agricultural-biotechnology-measures>.

⁶⁵"Avis d'intention de se joindre aux procédures en tant que tierce partie - Mesures mexicaines concernant le maïs génétiquement modifié" (25 août 2023), en ligne: *Affaires mondiales Canada* <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/notice-mexico-gep-avis-mexique-pgm-08-25.aspx?lang=fra>.

⁶⁶Accord entre les États-Unis d'Amérique, les États-Unis du Mexique et le Canada, *Rapport final du groupe spécial — Mexique — Mesures concernant le maïs génétiquement modifié* (20 décembre 2024), en ligne: <www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/963283/Final_Report_ENG.pdf> [Rapport final: Mexique — Maïs génétiquement modifié].

⁶⁷*Ibid* à la p 108.

⁶⁸*Ibid* à la p 109; *Accord général sur les tarif douaniers et le commerce* 1994, 15 avril 1994, 1867 RTNU 187 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

partie du groupe spécial de l'OMC chargé de la fameuse affaire *CE – Produits biotechnologiques*. Dans notre chronique de 2023, nous notions déjà que

[c]ette affaire n'est pas sans rappeler la bataille menée devant le "juge" de l'OMC par l'Argentine, le Canada et les États-Unis à l'encontre des mesures prises par certains pays européens et l'Union européenne dans les années 2000. Cette saga avait donné lieu en 2006 à un rapport complexe et technique de plus de 1200 pages de la part du Groupe spécial⁶⁹ qui *avait interprété très restrictivement la marge de manœuvre des États à limiter l'importation et la commercialisation des OGM au regard de l'Accord SPS.*⁷⁰

À titre de partie tierce, le Canada a soumis une communication écrite, en mars 2024.⁷¹ Globalement, le Canada a appuyé les États-Unis en soutenant que la mesure mexicaine n'était pas fondée scientifiquement et que cette mesure risquait de perturber les échanges commerciaux.⁷²

Le Canada a aussi été réticent à permettre aux organisations non-gouvernementales (ONG) de faire entendre leur voix.⁷³ En effet, plusieurs ONG ainsi que des membres de l'industrie biotechnologiques⁷⁴ avaient demandé la permission de soumettre un commentaire, tel que le prévoit l'ACÉUM.⁷⁵ Les États-Unis se sont dit en défaveur de la demande des groupes de la société civile alors qu'ils ont approuvé la soumission de la part de l'industrie. Finalement, le Panel a accepté la soumission de neuf des quatorze ONG.⁷⁶ S'il n'a fourni aucune explication aux ONG exclues, il a néanmoins dirigé le travail des ONG admises à soumettre des commentaires. C'est ainsi qu'il a refusé que les ONG abordent la question des risques que font peser sur la santé le glyphosate et les endotoxines Bt.⁷⁷

⁶⁹OMC, *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques (Plainte des États-Unis, du Canada et de l'Argentine)*, WT/DS292/R (29 septembre 2006), en ligne: <[docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=\(%40Symbol=+wt%2fids292%2f*\)&Language=FRENCH&Context=FormerScriptedSearch&languageUIChanged=true](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=(%40Symbol=+wt%2fids292%2f*)&Language=FRENCH&Context=FormerScriptedSearch&languageUIChanged=true)>.

⁷⁰Geneviève Dufour, "Les OGM à l'OMC: Résumé critique du rapport du Groupe spécial dans l'affaire *CE – Produits biotechnologiques*" (2007) Hors-série Revue québécoise de droit international à la p 281 [notre souligné]; Geneviève Dufour, *Le commerce international des OGM dans le cadre de l'OMC* (Bruxelles: Bruylant, 2011).

⁷¹Institut pour l'agriculture et la politique commerciale, *Soumission écrite de tierce partie - MEX-USA-2023-3101* (avril 2024), en ligne: <www.iatp.org/sites/default/files/2024-04/MEXUSA20233101ThirdPartyWritten%2520Submissioncorrected%2520version.pdf>.

⁷²*Ibid* au para 3. Voir aussi Affaires mondiales Canada, "Le Canada publie une déclaration sur l'interdiction par le Mexique de l'utilisation de maïs génétiquement modifié dans les tortillas et la pâte" (25 août 2023), en ligne: <www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/08/le-canada-publie-une-declaration-sur-interdiction-par-le-mexique-de-lutilisation-de-mais-genetiquement-modifie-dans-les-tortillas-et-la-pate.html>.

⁷³Conseil des Canadiens, "Submission to Federal Government on Exclusion from CUSMA Dispute Panel on the GM Corn Dispute" (22 février 2024), en ligne: <canadians.org/analysis/submit-to-federal-government-on-exclusion-from-cusma-dispute-panel-on-the-gm-corn-dispute/>.

⁷⁴Regroupé sous la Biotechnology Innovation Organization, la plus importante association mondiale en la matière.

⁷⁵Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis mexicains, *Chapitre 31: Règlement des différends*, en ligne: <www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/texte-texte/31.aspx?lang=fra>.

⁷⁶*Rapport final: Mexique — Maïs génétiquement modifié*, *supra note 66*.

⁷⁷Timothy A Wise, "Genetically Modified Corn Tribunal Raises Concerns with First Decisions," *Food Tank* (2 janvier 2024), en ligne: <foodtank.com/news/2024/01/genetically-modified-corn-tribunal-raises-concerns-with-first-decisions/>.

L'implication du Canada dans cette affaire nous mène à quelques réflexions. Premièrement, la position du Canada ne semble pas avoir évolué depuis l'affaire *CE – Produits biotechnologiques* quant aux OGM. Dès lors, il n'a probablement aucunement l'intention de réglementer, voire d'encadrer les OGM agricoles puisqu'il les considère encore comme sans danger pour l'environnement et la santé.

Deuxièmement, le Canada conserve la même position qu'il y a près de vingt ans par rapport aux produits issus du génie génétique, alors même que de nombreuses informations ont été rendues publiques dans la dernière décennie dans le cadre des Monsanto papers⁷⁸ notamment sur l'opacité des compagnies biotechnologiques, sur l'embauche d'experts grassement rémunérés pour confirmer l'innocuité de leurs produits et enfin sur les liens étroits entre ces entreprises et les politiques. Aussi, des procès intentés à l'égard de Monsanto ont mis en lumière les risques que posent les OGM sur la santé et sur l'environnement.⁷⁹

Troisièmement, on peut déplorer le refus du Canada de prendre en considération l'avis de nombreuses ONG, allant même jusqu'à soutenir les États-Unis dans leur refus que le Groupe spécial ne les entende. Enfin, cette affaire a toutes les allures d'une cause portée devant le juge de l'ACÉUM pour des motivations idéologiques. En effet, la mesure en cause ne concernait que le maïs blanc entrant dans la confection des tortillas. Or, 97 pour cent de ce maïs est produit au Mexique. S'il est vrai que le Mexique importe une quantité non négligeable de maïs jaune (utilisé pour l'élevage et l'industrie des produits alimentaires ultratransformés) des États-Unis, ce dernier ne faisait pas l'objet de la mesure litigieuse.⁸⁰ Qui plus est, le Canada n'exporte pas de maïs au Mexique. L'enjeu commercial ne peut donc à lui seul justifier ce différend. La présidente mexicaine a d'ailleurs annoncé une réforme constitutionnelle prochaine qui interdira définitivement la production et la commercialisation du maïs transgénique au Mexique.⁸¹ Près d'une quarantaine d'ONG canadiennes se sont montrées solidaires aux Mexicains⁸² et ont dénoncé le rôle joué par le Canada dans cette affaire.

⁷⁸Leland Glenna et Analena Bruce, "Suborning Science for Profit: Monsanto, Glyphosate, and Private Science Research Misconduct" (2021) 50:7 Research Policy 104290, en ligne: <www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S004873321000925>.

⁷⁹Voir notamment le procès de Dewayne Johnson, un jardinier américain atteint d'un lymphome non hodgkinien qui a poursuivi Monsanto pour le motif que son exposition au Roundup lui avait causé un cancer. Le jury a initialement accordé 289 millions de dollars en dommages, montant qui a ensuite été réduit à 78 millions en appel. Rappelons que les OGM sont majoritairement utilisés en raison de leur capacité à résister aux herbicides totaux comme le roundup: "Dewayne Johnson v. Monsanto Company," *Wisner Baum*, en ligne: <www.wisnerbaum.com/toxic-tort-law/monsanto-roundup-lawsuit/johnson-trial-2018-/>; Julie Charpentrat, "Procès Roundup: dommages et intérêts réduits à 78 millions," *La Presse* (22 octobre 2018), en ligne: <www.lapresse.ca/environnement/consommation/201810/22/01-5201271-proces-roundup-dommages-et-interets-reduits-a-78-millions.php>.

⁸⁰Mathieu Tourlière, "Sur le maïs OGM, le Mexique perd une manche face aux États-Unis," *Le Monde* (22 décembre 2024), en ligne: <www.lemonde.fr/planete/article/2024/12/22/sur-le-mais-ogm-le-mexique-perd-une-manche-face-aux-etats-unis_6462401_3244.html>.

⁸¹"Mexican President Confident Congress Will Ban Planting GM Corn in 2025," *Reuters* (21 décembre 2024), en ligne: <www.reuters.com/markets/commodities/mexican-president-confident-congress-will-ban-planting-gm-corn-2025-2024-12-21/>.

⁸²"Nous soutenons le droit du peuple mexicain de déterminer le rapport qu'il veut entretenir avec le maïs" (2023), en ligne: *Union nationale des fermiers* <www.nfu.ca/nous-soutenons-le-droit-du-peuple-mexicain-de-determiner-le-rapport-qui-veut-entretenir-avec-le-mais/>.

B. ACÉUM: Taxe sur les services numériques

Le 30 août 2024, les États-Unis ont soumis une demande de consultation au titre du chapitre 31 de l'ACÉUM contestant la nouvelle taxe canadienne sur les services numériques.⁸³ Cette dernière a été officialisée en juillet 2024⁸⁴ en raison de l'absence d'entente internationale en la matière au sein de l'Organisation du coopération et de développement économique et du G7. Elle était toutefois déjà prévue dans l'énoncé économique de l'automne 2020. Elle impose donc aux grandes multinationales du numérique de reverser 3 pour cent de leurs recettes annuelles au fisc fédéral, et ce de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2022. Les entreprises ne commenceront à payer qu'à partir du 30 juin 2025. La Loi vise les entreprises générant des revenus annuels de plus de 750 millions d'euros dans le monde et de vingt millions de dollars au Canada.⁸⁵

Les États-Unis soutiennent que cette mesure est contraire à l'ACÉUM parce qu'elle établit une discrimination en faveur des entreprises canadiennes au détriment des entreprises américaines du numérique. En effet, les seuils établis auraient été fixés pour favoriser les entreprises canadiennes, les excluant de la taxe sur les services numériques. Les États-Unis invoquent des violations en matière de commerce de services (article 15.3.1) et d'investissement (articles 14.4.1 et 14.4.2).⁸⁶ La période de consultation a finalement expiré en novembre 2024, alors que l'Administration Biden avait été défaite. Il n'est donc pas surprenant de constater que les États-Unis n'ont pas déposé de demande de constitution d'un groupe spécial. Cette affaire risque toutefois de rebondir après l'entrée en fonction du nouveau président, en 2025.

3. Les développements dans le système commercial multilatéral

En février 2024, les Membres de l'OMC se sont réunis à Abou Dabi pour une treizième Conférence ministérielle. Ce fut l'occasion pour le Groupe d'Ottawa de se rencontrer et poursuivre ses efforts de réforme de l'OMC. Du côté des contentieux, le Canada a seulement fait l'objet d'une plainte de la part de la Chine.

A. La treizième Conférence ministérielle d'Abou Dabi

La treizième Conférence ministérielle s'est tenue à Abou Dabi du 26 février au 2 mars.⁸⁷ Il faut le dire d'emblée, l'ambiance était pré-apocalyptique dans la mesure

⁸³“United States Requests USMCA Dispute Settlement Consultations on Canada’s Digital Services Tax” (30 août 2024), en ligne: *Bureau du représentant américain au commerce* (USTR) <ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2024/august/united-states-requests-usmca-dispute-settlement-consultations-canadas-digital-services-tax>.

⁸⁴Canada, Projet de loi C-59, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*, 1re sess, 44e lég, 2023, en ligne: <www.parl.ca/documentviewer/fr/44-1/projet-loi/C-59/sanction-royal> (doptée le 28 mai 2024 et sanctionnée le 20 juin 2024, partie 2: *Loi sur la taxe sur les services numériques*).

⁸⁵Frank Mathieu, “Comprendre la nouvelle taxe sur les services numériques du Canada,” *Stikeman Elliott* (11 juillet 2024), en ligne: <www.stikeman.com/fr-ca/savoir/point-fiscal/comprendre-nouvelle-taxe-services-numériques-canada>.

⁸⁶États-Unis, *Request for Consultations by the United States — Canada — Digital Services Tax* (30 août 2024), en ligne: <ustr.gov/sites/default/files/08.30.2024%20U.S.%20Consultations%20Request%20-%20Canada%20DST_0.pdf>.

⁸⁷Une majorité d'informations de cette section découle de constatations personnelles de Geneviève Dufour qui a participé à cette Ministérielle à titre de déléguée pour le Cameroun.

où chacun savait pertinemment que cette Ministérielle risquait de constituer la dernière avant le retour de Donald Trump à la présidence américaine. Dès lors, les négociateurs souhaitaient régler certains points. Cela n'a pas empêché l'Inde et l'Afrique du Sud de menacer de s'opposer au consensus s'ils n'obtenaient pas ce qu'ils désiraient. Fidèles à leur pratique de la dernière décennie, les ONG sont de plus en plus absentes des Ministérielles, alors que les lobbys industriels continuent d'occuper le terrain. Malgré ce contexte difficile, et probablement sous la pression d'une présidence ferme et d'un accueil émirati plus que généreux, les Membres de l'OMC sont arrivés, après deux jours de prolongation, à conclure les négociations sur plusieurs points. Les Membres de l'OMC ont ainsi réussi à adopter une déclaration ministérielle consensuelle, ainsi que cinq décisions et deux déclarations.⁸⁸ Il n'en demeure pas moins que cette Ministérielle s'est encore une fois soldée avec l'impossibilité de conclure les négociations sur des sujets d'importance. Enfin, différentes innovations au niveau de la technique de négociation ont permis de tendre vers une meilleure inclusion des pays, sans que cela ne soit évidemment encore pleinement réalisé.

i. Les résultats de la Conférence ministérielle

Jusqu'aux dernières heures des négociations, l'adoption d'une déclaration ministérielle restait incertaine. Un scénario similaire à celui de Buenos Aires, où seule une déclaration du président avait été publiée après l'échec des négociations, semblait possible. Cependant, un compromis a finalement été trouvé.⁸⁹ La première décision concerne le Programme de travail sur les petites économies.⁹⁰ La Conférence ministérielle a donné instruction au Secrétariat de l'OMC de fournir des analyses factuelles afin d'alimenter les discussions entre les Membres au sein du Comité du commerce et du développement sur trois axes majeurs: (1) les défis et opportunités pour les petites économies utilisant le commerce électronique et l'écosystème numérique pour renforcer leur compétitivité; (2) l'importance de chaînes d'approvisionnement résilientes, accessibles, ouvertes, fiables et transparentes pour ces économies, notamment face aux enjeux de sécurité alimentaire et aux impacts des mesures non tarifaires; et (3) l'intégration des politiques commerciales liées à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques dans les stratégies de développement des petites économies, en collaboration avec d'autres organes de l'OMC.⁹¹

La deuxième décision vise les mesures de soutien pour une transition sans heurts des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.⁹² Ces dernières décennies, plusieurs pays ont accompli la transition de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) vers celle des pays en développement (PED).⁹³ Cette transition peut

⁸⁸L'ensemble des textes adoptés peut être consulté sur le site web de l'OMC. OMC, *Documents: 13e Conférence ministérielle*, en ligne: <www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc13_e/documents_e.htm>.

⁸⁹*Ibid.*

⁹⁰OMC, *Programme de travail sur les petites économies: Projet de décision ministérielle*, Doc WT/MIN(24) /W/2 (2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W2.pdf&Open=True>.

⁹¹*Ibid.*

⁹²OMC, *Mesures de soutien à une transition en douceur en faveur des pays ayant cessé d'être des PMA — Projet de décision ministérielle*, Doc WT/MIN(24)/W/14/Rev.1 (19 février 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W14R1.pdf&Open=True>.

⁹³*Ibid.*

s'accompagner de défis liés à la perte des avantages accordés aux PMA, notamment en matière d'accès préférentiel aux marchés et d'assistance technique. Par exemple, dans les dernières années, le Botswana (1994), le Cap-Vert (2007), les Maldives (2011), Samoa (2014), la Guinée équatoriale (2017), Vanuatu (2020), le Bouthan (2023) et Sao Tomé-et-Principe (2024) ont été déclassés par l'ONU de la catégorie de PMA.⁹⁴ En vertu de la décision adoptée à Abou Dhabi, les pays sortant de la catégorie des PMA continueront de bénéficier du traitement spécial et différencié (TSD) ainsi que d'une assistance technique pendant trois ans après la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, certaines demandes des PMA restent en suspens, notamment leur souhait d'être exemptés de l'article 27 de l'ASMC pour continuer à subventionner leurs exportations. Un rapport du Conseil général est attendu pour la CM14.

La troisième décision est relative à la réforme de l'Organe de règlement des différends.⁹⁵ La décision adoptée sur cette question est extrêmement courte (trois paragraphes), mais souligne des avancées. Elle donne instruction aux fonctionnaires d'accélérer les discussions afin de rétablir un Organe de règlement des différends pleinement opérationnel d'ici la fin 2024. Si les signaux étaient relativement encourageants au cours des derniers mois de l'année, aucune entente n'a été conclue.

Une quatrième décision a été adoptée relativement au Programme de travail sur le commerce électronique. Depuis 1998, un moratoire interdisant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques (ce qui inclut le streaming, la musique, les films, les livres, etc.) est renouvelé conférence après conférence.⁹⁶ Cependant, en 2024, l'Inde et l'Afrique du Sud ont fait de son prolongement une monnaie d'échange, refusant son adoption sans concessions sur d'autres dossiers. En fait, l'Afrique du Sud refusait que le seuil de minimis pour les subventions à la pêche passe de 1 pour cent à 0,8 pour cent de la production mondiale puisque cela aurait eu pour conséquence de l'empêcher de continuer à subventionner son industrie. Bien que la plupart des pays africains aient soutenu cette proposition, l'Afrique du Sud s'y est opposée, bloquant ainsi l'adoption de l'accord. Quant à elle, l'Inde revendiquait la transformation de la Décision adoptée à Bali en 2013 sur la détention de stock à des fins de sécurité alimentaire en un engagement permanent, plutôt qu'une dérogation temporaire à renouveler. Durant la négociation, la Thaïlande a accusé l'Inde d'utiliser cette disposition pour subventionner ses exportations de riz, ce qui a provoqué un incident diplomatique: l'Inde a quitté la salle en exigeant des excuses. L'ambassadrice a été rappelée à Bangkok.⁹⁷ Finalement, l'UE a été claire: pas de moratoire sur les transmissions électroniques, pas de programme de travail. Autrement dit, si l'Inde et

⁹⁴OMC, *Sortie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA)*, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/graduation_ldc_status_f.htm>.

⁹⁵OMC, *Projet de déclaration ministérielle d'Abou Dhabi — Révision*, Doc WT/MIN(24)/W/22 (1^{er} mars 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W22.pdf&Open=True>.

⁹⁶OMC, *Programme de travail sur le commerce électronique: Projet de décision ministérielle*, Doc WT/MIN(24)/W/26/Rev.1 (1^{er} mars 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W26R1.pdf&Open=True>.

⁹⁷"Thailand Recalls Its Ambassador to WTO after India's Protest," *The Nation* (1^{er} mars 2024), en ligne: <www.nationthailand.com/thailand/general/40036038>.

l'Afrique du Sud persistaient à refuser le renouvellement du moratoire, c'est tout le programme de travail sur le commerce électronique qui était compromis. Finalement, un compromis a été trouvé tard dans la nuit du 1er mars, aboutissant à une prolongation du moratoire jusqu'à la quatorzième Conférence ministérielle ou au 31 mars 2026. De toute évidence, l'Inde reviendra à la charge avec ses demandes en 2026.

Enfin la cinquième décision vise les plaintes en situation de non-violation dans le cadre de l'*Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC)*.⁹⁸ Les membres ont ainsi convenu de renouveler une décision de 2022 interdisant les plaintes pour non-violation au titre de l'*ADPIC*. Ils se sont aussi engagés à poursuivre l'examen de la portée et des modalités de ces plaintes au sein du Conseil des *ADPIC*, et à formuler des recommandations en vue de la quatorzième ministérielle.

Enfin, les deux déclarations concernent le Renforcement de la coopération pour réduire les obstacles techniques au commerce (OTC) et la Mise en œuvre du TSD dans l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires (Accord SPS)* et *phytosanitaires* et l'*Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC)*.⁹⁹ La première encourage la normalisation internationale et la poursuite des travaux sur les OTC en lien avec les changements climatiques, le développement durable, la santé et l'économie numérique. Au moment même où on voit une multiplication des initiatives unilatérales surtout de la part des Membres développés de l'OMC (ajustement carbone aux frontières, obligation de vigilance des entreprises, mesure sur la déforestation, etc.), les Membres de l'OMC déclarent que l'*Accord OTC* demeure le cadre pour faire face aux défis du commerce mondial et aux nouvelles priorités politiques, comme la lutte contre le changement climatique, la transformation numérique et la gestion des pandémies mondiales. Le dialogue, la coopération réglementaire internationale sont présentés comme des leviers pour réduire les obstacles techniques inutiles au commerce. La Déclaration encourage les Membres à engager des discussions précoce sur les projets de réglementation afin d'identifier et d'atténuer les barrières commerciales inutiles avant leur adoption. La deuxième Déclaration s'inscrit dans le même contexte. Elle vise à renforcer l'application du TSD dans l'*Accord SPS* et l'*Accord OTC*. En fait, bien que la légitimité et la nécessité de l'adoption par les pays développés de mesures commerciales à saveur sociales et environnementales ne soient pas remises en cause, cette Déclaration hisse l'importance de fournir l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités pour aider les PED et les PMA au rang de principe incontournable. On note d'ailleurs que malgré sa forme (une simple déclaration), le libellé emprunte celui d'une décision ("la Conférence ministérielle [...] décide de").

⁹⁸OMC, *Plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC — Projet de décision ministérielle*, Doc WT/MIN(24)/W/16 (22 février 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W16.pdf&Open=True>; *Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce*, 15 avril 1994, 1867 RTNU 187 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

⁹⁹OMC, *Déclaration sur la mise en œuvre précise, effective et opérationnelle des dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce relatives au traitement spécial et différencié*, Doc WT/MIN(24)/W/23 (1^{er} mars 2024), en ligne: <docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/MIN24/W23.pdf&Open=True>; *Accord sur les obstacles techniques au commerce*, 15 avril 1994, 1867 RTNU 187 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

Fait important, la treizième Conférence ministérielle a été l'occasion d'accueillir deux nouveaux membres: les Comores et le Timor Leste amenant le nombre d'États membres de l'OMC à 166.¹⁰⁰

ii. Les sujets non réglés

Évidemment, cette Ministérielle a aussi apporté son lot de déceptions. Plus particulièrement, trois sujets étaient en bonne voie de connaître une certaine avancée, mais n'ont pas abouti à Abou Dabi. D'abord, sur la question de l'agriculture, on peut une fois de plus constater un échec. En effet, bien que les négociations sur l'agriculture soient prioritaires pour plusieurs Membres, dont une large majorité de Membres en développement, elles se sont soldées par un net recul. Non seulement aucune décision n'a été prise, mais le dernier texte affichait un recul sur certaines questions tant il présentait un langage ambigu. Même la question des éléments à négocier à l'avenir n'a pas fait l'objet d'un consensus. Les points de friction incluaient la mesure de sauvegarde spéciale pour les pays en développement, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le soutien interne aux producteurs agricoles. Le facilitateur a proposé un texte listant sept sujets de négociation, dont deux options quant à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire: la pérennisation de la déclaration de Bali et un simple renouvellement. Aucun consensus n'a pu émerger. Plusieurs États, dont l'Inde et les États-Unis, sont restés campés sur leurs positions, en particulier sur le lien entre les subventions alimentaires et le soutien interne, bloquant toute avancée substantielle.

Ensuite, on se rappelle qu'un Accord avait été atteint en 2022 sur les subventions à la pêche illicite, non déclarées et non réglementées, et les subventions contribuant à la surexploitation des stocks.¹⁰¹ À Abou Dabi, les Membres de l'OMC visaient à étendre les disciplines aux subventions menant à la surcapacité et à la surpêche. Un compromis semblait à portée de main, mais quelques Membres s'y sont opposés à la dernière minute, notamment sur des enjeux sensibles comme le régime de traitement spécial et différencié, les régimes applicables à la pêche artisanale, ou encore les notifications liées au travail forcé. Ce blocage met maintenant en péril non seulement l'avancée des négociations, mais aussi la mise en œuvre de l'accord de 2022, dont la ratification pourrait échouer sans progrès dans les deux prochaines années.¹⁰²

Un troisième dossier s'est heurté à un refus catégorique: l'adoption d'un nouvel Accord sur la facilitation des investissements pour le développement, pourtant soutenu par plus de quatre-vingt-dix pays en développement et vingt-cinq PMA.¹⁰³ L'Inde,

¹⁰⁰OMC, *Accessions: Treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)*, en ligne: <www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc13_f/briefing_notes_f/accessions_f.htm>.

¹⁰¹OMC, *Accord sur les subventions à la pêche* (17 juin 2022), en ligne: <[www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/fish_f/fish_f.htm#:~:text=L'Accord de l'OMC,de poissons dans le monde](http://www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/fish_f/fish_f.htm#:~:text=L'Accord%20de%20l'OMC,de%20poissons%20dans%20le%20monde)>.

¹⁰²Hugues Hellio, "13: L'Accord sur les subventions à la pêche, une prise modeste pour l'OMC pour promouvoir la durabilité et réanimer (temporairement) le multilatéralisme" dans Geneviève Dufour et Richard Ouellet, dir, *Réforme de l'OMC: vers un nouveau multilatéralisme économique* (Sherbrooke, QC: Presses de la SQDI, 2024) 247, en ligne: <www.pressesdelasqdi.org/wp-content/uploads/2024/04/Presses-de-la-SQDI_Reforme-de-lOMC_01_TDM-et-Avant-propos.pdf>.

¹⁰³OMC, *Facilitation de l'investissement pour le développement à l'OMC: Fiche d'information* (24 septembre 2024), en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/invfac_public_f/2024_09_24_ifd_factsheet_french.pdf>.

appuyée en coulisse par l'Afrique du Sud, a invoqué la règle du consensus prévu à l'article X:9 de l'*Accord instituant l'OMC*.¹⁰⁴ Ainsi, l'Inde s'est opposée à l'adoption de ce nouvel accord, estimant qu'aucun nouvel accord plurilatéral ne devait être conclu tant que certaines questions ne seraient pas résolues comme celle relative aux négociations sur l'*Accord sur l'agriculture* ou encore celle concernant la réforme de l'Organe d'appel.¹⁰⁵

iii. De nouvelles techniques de négociation favorisant une participation plus inclusive

Lors de la CM13 à Abu Dhabi, plusieurs changements ont été introduits pour moderniser le format des discussions et améliorer la transparence des négociations. Tout d'abord, il n'y a pas eu de sessions plénières, où les ministres lisaient traditionnellement des déclarations générales sur l'OMC. Jugées peu intéressantes et inefficaces, ces interventions ont été préenregistrées et diffusées en continu dans les couloirs du centre des congrès ainsi que sur le site web de l'OMC.

Cette modification a eu pour effet de faire gagner du temps et d'organiser, à la place, deux conversations ministérielles au cours desquelles l'ensemble des délégations ont été réunies en plénière, l'une sur l'industrialisation et le développement durable, l'autre sur l'inclusion. Si l'objectif était de favoriser un dialogue spontané entre les ministres, cette approche a rencontré des résistances. Plutôt que d'échanger librement, la majorité des ministres ont lu des déclarations préparées à l'avance, ce qui a irrité la représentante américaine au Commerce, Catherine Tai. Elle a déclaré se distancer de ses notes pour encourager une discussion plus dynamique. Bien que non concluante, cette initiative représente néanmoins un pas dans la bonne direction.

Un autre changement majeur concerne la transparence des négociations. C'est un fait connu que les plus petites délégations ne peuvent assister à l'ensemble des discussions qui se déroulent en parallèle. Pour remédier à ce problème, des réunions de convergence ont été organisées deux fois par jour, permettant à tous les membres d'être informés de l'avancée des discussions et de mieux participer aux négociations en cours.

Enfin, une nouvelle pratique de réunions de transparence a été introduite: chaque soir, à vingt heures, le président et les facilitateurs des différents comités ont présenté un point d'étape sur l'état des négociations, exposant les principaux blocages. Cette approche a rendu les journées plus longues, mais elle a été largement saluée pour sa clarté et son efficacité.

Ces innovations sont le fruit d'une pression croissante de certains États, qui demandent plus de transparence et une meilleure inclusion dans le processus décisionnel. Il est à prévoir que la prochaine Conférence ministérielle, organisée à Yaoundé en 2026, poursuive ces efforts d'inclusivité.

B. Contentieux commerciaux impliquant le Canada

Sans surprise, le 6 septembre 2024, la Chine a fait une demande de consultation relativement aux surtaxes douanières sur les véhicules électriques, l'acier et l'aluminium que le Canada avait annoncé. Selon la Chine, ces mesures sont non conformes

¹⁰⁴Accord instituant l'OMC, 15 avril 1994, 1867 RTNU 187 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

¹⁰⁵Accord sur l'agriculture, 15 avril 1994, 1867 RTNU 187 (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 1995).

aux articles I:1, II:1(a) et II:1(b) du *GATT*. Si plusieurs analystes considèrent que le Canada devait agir face aux pratiques déloyales de la Chine en matière de production de véhicules électriques (par de généreuses subventions notamment sur la construction de véhicules électriques, mais aussi sur les intrants comme l'acier et l'aluminium et sur l'énergie), ils avaient néanmoins prévenu le Canada que la Chine réagirait à ces mesures.¹⁰⁶

Enfin, le Canada a demandé à agir à titre de partie tierce dans le cadre de cinq différends.¹⁰⁷ Notons parmi ces derniers, la plainte déposée par la Chine à l'égard de l'*Inflation Reduction Act* du gouvernement Biden. À cet égard, un groupe spécial a été constitué à la fin de l'année.¹⁰⁸ Nous reviendrons assurément sur cette affaire dans notre chronique 2025.

4. Conclusion

L'année 2024 sera probablement considérée à l'avenir comme la dernière du “monde d'avant.” De toute évidence, l'arrivée en poste de Donald Trump modifiera considérablement la donne. Le Projet 2025¹⁰⁹ annonce une remise en cause des fondements même du système de libre-échange que nous connaissons depuis 1947. Si l'administration américaine réalise en tout ou en partie le programme promu, on doit se préparer à une année difficile, et probablement à un remodelage en profondeur de nos façons de faire. La réaction que les pays auront face à l'administration Trump ainsi qu'entre eux déterminera l'ampleur du remodelage.

C'est sûrement pour assurer une certaine stabilité face à cette situation que les États membres de l'OMC ont reconduit la Directrice générale de l'OMC, madame Ngozi Okongo Iwaela, près d'un an avant son terme.¹¹⁰ En effet, les membres ont décidé par consensus de sa réélection le 29 novembre 2024, alors que son deuxième mandat ne commence que le 1^{er} septembre 2025. Dans tous les cas, on doit se

¹⁰⁶ Anne-Marie de Lecomte, “Ottawa frappe les véhicules électriques chinois d'une surtaxe,” *Radio-Canada* (26 août 2024), en ligne: <ici.radio-canada.ca/nouvelle/2099764/ottawa-frappe-vehicules-electriques-chinois-surtaxe>; Megan Foy, “Une surtaxe douanière de 100 %: comment ça marche?,” *La Presse* (14 septembre 2024), en ligne: <www.lapresse.ca/affaires/economie/2024-09-14/demystifier-l-economie/une-surtaxe-douaniere-de-100-comment-ca-marche.php>.

¹⁰⁷ OMC, *Union européenne – Mesures antidumping visant les importations d'acide gras en provenance d'Indonésie*, DS622, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds622_f.htm>; OMC, *États-Unis – Certains crédits d'impôt au titre de la loi sur la réduction de l'inflation*, DS623, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds623_f.htm>; OMC, *Union européenne – Mesures additionnelles concernant l'importation d'agrumes en provenance d'Afrique du Sud*, DS624, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds624_f.htm>; OMC, *Türkiye – Mesures concernant les véhicules électriques et d'autres types de véhicules en provenance de Chine*, DS629, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds629_f.htm>; OMC, *Union européenne – Droits compensateurs définitifs sur les véhicules électriques à batterie neuves en provenance de Chine*, DS630, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds630_f.htm>.

¹⁰⁸ OMC, *États-Unis – Certains crédits d'impôt au titre de la loi sur la réduction de l'inflation*, DS623, en ligne: <www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds623_f.htm>.

¹⁰⁹ Heritage Foundation, *Mandate for Leadership: The Conservative Promise*, 2023, en ligne: <static.heritage.org/project2025/2025_MandateForLeadership_FULL.pdf>.

¹¹⁰ OMC, *Le Conseil général de l'OMC reconduit dans ses fonctions la Directrice générale Ngozi Okonjo Iweala* (29 novembre 2024), en ligne: <www.wto.org/french/news_f/news24_f/gc_29nov24_f.htm>.

préparer à des bouleversements importants. Les prochains mois, voire les prochaines années, mettront à rude épreuve le système commercial, imposant à tous d'adopter une résilience certaine. L'avenir nous dira si celle-ci prendra la forme d'une résilience de maintien ou de renouveau.¹¹¹

¹¹¹ Ari van Assche et Philippe Bourbeau, “Une diplomatie économique ancrée dans le monde des affaires,” *Blogue CORIM* (4 novembre 2024), en ligne: <blogue.corim.qc.ca/diplomatique-monde-affaires/>.

Citer cet article: Dufour, Geneviève, et Valériane Thool. 2025. “Commerce.” *Canadian Yearbook of International Law/Annuaire canadien de droit international*, 1–23, doi:[10.1017/cyl.2025.10032](https://doi.org/10.1017/cyl.2025.10032)